



## PROJET ASSOCIATIF

### PREAMBULE

**L'Association Madeleine Lamy** a été créée officiellement le **2 Décembre 1987** par l'**Union de Notre Dame de Charité** et l'**U.R.I.O.P.S.S** de Basse Normandie.

Elle a pour **but principal** de **collaborer**, dans la mesure de ses capacités, à **une politique d'accompagnement humain des personnes âgées et de retardement du vieillissement**.

Pour atteindre ce but, elle s'engage en priorité à assurer l'administration et l'animation de la Maison de Retraite sise à Caen, 325 Rue de Falaise, destinée à recevoir en « priorité » des religieuses de Notre Dame de Charité » ayant travaillé toute leur vie dans le cadre de l'Enfance Inadaptée et, dans la limite des places disponibles d'autres personnes âgées.

**L'Association pourra avoir pour objectifs secondaires des missions à caractère social** décidées par le Conseil d'Administration.

Cette initiative, au profit des personnes âgées, religieuses ou laïques, s'inscrit dans le droit fil de la Vocation de L'Union de N.D de Charité, œuvrer pour la sauvegarde ou la restauration de la dignité humaine.

**C'est en 1641 que la Congrégation « Union de Notre Dame de Charité » fut fondée par Saint Jean Eudes**, prêtre attentif à toute détresse.

Il voulait un « Hôpital pour les âmes » où tout soit mis en œuvre pour que les personnes accueillies retrouvent la « santé spirituelle » avec le sens de leur dignité profonde et les moyens de faire face à la vie.

Dans cette perspective, la **Congrégation a créé, géré et animé des établissements pour femmes et jeunes filles en difficulté** pendant plus de trois siècles.

Les circonstances l'ont amenée en France, à se déssaisir de leur direction.

**Le 1<sup>ER</sup> Janvier 1976 la responsabilité** de celui de CAEN a été transférée à l'**A.C.S.E.A.**  
Afin de faciliter ce dégageant, la Communauté a bénéficié, dès 1973, d'une aide financière pour la prise en charge des ses sœurs à la retraite.

Peu à peu s'est faite sentir la nécessité de se doter d'une organisation plus structurée et plus ouverte : retrouver un sens à la présence de la Communauté dans la cité.

Pour la définir et en assurer, par la suite, le fonctionnement, **la Congrégation** s'est entourée **des conseils de l'U.R.I.O.P.S.S.** et s'est **déterminée en lien avec les autorités du Département.**

Aux deux co-fondateurs se sont joints des amis de la Communauté pour former le Conseil d'Administration.

**Le 1<sup>er</sup> Janvier 1989, l'Association Madeleine Lamy a pris le relais de la Congrégation pour l'administration et l'animation de la Maison de Retraite.**

Il y a 350 ans, Saint Jean Eudes faisait appel à ses amis pour la fondation ; **Madeleine Lamy** était de ceux là, prenant à sa charge dans sa propre maison, des femmes malmenées par la vie.

Donner son nom à l'Association et à la Maison de Retraite souligne la signification profonde du partage de vie au quotidien entre religieuse à la retraite et personnes laïques, âgées du Département qui y sont reçues. Des sœurs actives participent aussi à la vie de la maison.

**A tous les résidents, l'Association veut assurer, dans les meilleures conditions possibles, un accompagnement humain et spirituel jusqu'au bout de la vie.**

L'action coordonnée des professionnels et des bénévoles est indispensable à la réalisation de ces objectifs.

### **NOTRE PROJET ASSOCIATIF**

Tous les membres de l'Association Madeleine LAMY veulent partager avec les personnes âgées, leurs familles et leurs amis, la conviction que la vie garde un sens à travers le vieillissement, et qu'il est possible de la vivre pleinement jusqu'au bout du chemin.

Nous constatons que la société a tendance à marginaliser ses membres les plus faibles parmi lesquels il faut compter les personnes âgées.

Dans la ligne qui inspira la création de l'Institut de N.D de Charité nous voulons les respecter et reconnaître leurs richesses, cherchant avec elles et leurs proches comment répondre à leurs besoins.

La référence à l'Evangile nous sert de guide pour choisir les moyens à mettre en œuvre, depuis les soins quotidiens jusqu'à l'accompagnement de la personne qui va mourir.

Nous considérons que chaque personne âgée doit faire l'objet d'un accompagnement individualisé qui respecte ses désirs et nécessités propres, quelles que soient ses options philosophiques ou religieuses.

Cet accompagnement doit être réalisé dans le respect absolu de la personne âgée, perçue à travers ses diverses facettes : physique, psychologique, spirituelle, voire économique.

Les Sœurs doivent pouvoir continuer à vivre les exigences de leur vocation et profiter d'une vie communautaire adaptée à leur situation à leur santé et à leurs aspirations apostoliques.

Nous adhérons aux déclarations de la Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante (promulguée en Novembre 1987 par la Fondation Nationale de Gérontologie et le Secrétariat d'Etat chargé de la Sécurité Sociale.

**Nous soulignons les affirmations suivantes :**

« La Vieillesse est une étape de l'existence pendant laquelle chacun doit pouvoir poursuivre son épanouissement ... ».

« La personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie, même au prix d'un certain risque pour elle, dont il faut l'informer, ainsi que son entourage ... »

« Le lieu de vie de la personne âgée en perte d'autonomie doit être adapté à ses besoins et l'espace doit être organisé pour garantir l'accessibilité et favoriser orientation et déplacements dans les meilleures conditions de sécurité ... ».

« La personne âgée dépendante doit être encouragée à garder ses activités, car le besoin d'expression et les capacités d'accomplissement persistent pendant l'existence... »

« La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit ... »

« Toute personne âgée dépendante doit avoir accès aux soins qui lui sont nécessaires, et ne doit jamais être considérée comme un objet passif de soins ... ».

« Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes ; elles doivent conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société ... ».

Nous faisons nôtre également les orientations de la déclaration des évêques de France : « Respecter l'homme proche de sa mort » (Septembre 91).

Dans l'accompagnement de la personne proche de la mort, notre souci du respect de sa dignité et notre référence à l'Évangile nous fait choisir le soulagement optimum de la douleur et la proximité discrète et attentive, en lien avec ses proches, et rejeter l'acharnement thérapeutique, comme l'euthanasie.

**Ce Projet Associatif a été approuvé le 20 Janvier 1993  
par le Conseil d'Administration.**

**Il sert de référence pour toute activité exercée sous la responsabilité de l'Association Madeleine Lamy.**